

NOTE TECHNIQUE N° 0.1

## **SUR LES MESURES DE PREVENTION DES TROUBLES DESIGNES SOUS L'APPELLATION " SYNDROME MYCOSIQUE " EN PISCICULTURE**

établie par M. J.-P. GERARD, Docteur Vétérinaire  
Laboratoire d'Ichtyopathologie de l'INRA  
78850 THIVERVAL-GRIGNON

---

Partant de l'hypothèse que les troubles désignés sous le terme de « Syndrome Mycosique » ont pour origine des champignons et des bactéries qui pénètrent dans l'organisme du poisson à la faveur d'une rupture de la peau, des mesures préventives peuvent être prescrites dans les piscicultures. Il est possible d'intervenir au niveau du milieu et sur le poisson lui-même.

### **I — MESURES PREVENTIVES CONCERNANT TOUS LES POISSONS DES BASSINS D'ELEVAGE.**

#### **a) Interventions au niveau de l'eau.**

Les accidents ont été constatés en eau froide ; aussi dès que la température de l'eau sera inférieure à 12° C, un traitement sera effectué alternativement une fois par semaine :

- la première semaine par le **Sulfate de cuivre** (voir fiche technique n° 0.2, mode d'emploi (B.2 traitement dans les bassins).
- la semaine suivante par le **Vert de Malachite** (voir fiche technique n° 0.4, mode d'emploi (B.2 traitement dans les bassins).

**b) Interventions au niveau des poissons.**

Les poissons malades ne mangent plus. C'est pourquoi la distribution d'un aliment médicamenteux doit être effectuée **préventivement** pour être efficace. Un granulé à 2 % de Bithionol (D<sub>2</sub> N. COGLA), sera distribué à la cadence suivante : traitement 5 jours, arrêt 10 jours, traitement 5 jours, etc. la quantité de granulés distribuée restera fonction de la température mais ne devra pas dépasser 2 % du poids vif des poissons et par jour. Il est préférable de distribuer l'aliment médicamenteux en 2 ou 3 fois, s'il y a plusieurs repas.

**II — MESURES PARTICULIERES CONCERNANT LES GENITEURS.**

**a) Période précédant la ponte.**

Les mesures prescrites ci-dessus (I. a) seront strictement appliquées surtout s'il a été nécessaire de capturer les géniteurs pour les trier, car au cours de ces diverses manipulations leur peau a pû être blessée.

Si durant cette période des « champignons » se développent et, dès l'apparition des premiers cas, des bains de **Vert de Malachite** (fiche technique n° 0.4, mode d'emploi B. 2 traitement en bains) seront effectués **2 à 3 fois par semaine jusqu'à disparition des lésions.**

**b) Traitement au moment de la ponte.**

Aussitôt après la ponte et avant de les remettre dans leur bassin, nous conseillons de traiter les géniteurs avec le **Sulfate de cuivre** en les plongeant 15 à 20 secondes dans un bain concentré à 1 pour 2 000 (voir fiche technique N° 0.2 mode d'emploi A bain concentré).

**c) Période après la ponte.**

Si aucune lésion n'apparaît, les mesures prescrites ci-dessus en I. a seront appliquées, mais en cas d'apparition de champignons, des bains de Vert de Malachite seront également effectués 2 à 3 fois par semaine jusqu'à disparition des lésions. De plus, les animaux atteints seront immédiatement isolés et recevront une injection de 1/4 de centimètre cube de DETRAPAN (Laboratoire Decaris) par voie intramusculaire. Cette injection sera renouvelée deux fois à 48 heures d'intervalle.